

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Gérard SBRAGIA - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Joël DUTTO représenté par Patrick MAGRO - France GAMERRE représentée par Sabine BERNASCONI - Haouaria HADJ CHICK représentée par Abdelwaab LAKHDAR - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Mourad KAHOUH représenté par Maxime TOMMASINI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Frédéric OUNANIAN représenté par Martine MATTEI - Gilles PAGLIUCA représenté par Robert HABRANT - Guy PONTOUS représenté par Corinne LEGAL - Tahar RAHMANI représenté par Philippe SAN MARCO - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-luc BENNAHMIA - Olivier BLANC - Pascal CHAIX - Bernard GIRAUD - Fabrice JULLIEN-FIORI - Christophe MADROLLE - Danièle MILON - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

AGER 041-1232/09/CC

■ Lutte contre les inondations - Recalibrage du Ruisseau des Aygaldes entre le boulevard de Briançon et la mer - Marseille 2ème arrondissement - Augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme

DEASRVS 09/2847/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'opération « Recalibrage du Ruisseau des Aygaldes » a pour objectif de permettre l'écoulement du débit centennal du cours d'eau, sans débordement sur le secteur.

Ces travaux consistent en la reprise des ouvrages existants de toute la partie couverte du cours d'eau, depuis le boulevard de Briançon jusqu'à la mer, soit un linéaire de près de 500 mètres.

Une étude de faisabilité conduite par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement a permis de préciser les contraintes techniques de ce projet de recalibrage et d'aboutir à un marché de maîtrise d'œuvre pour la conception des ouvrages et la réalisation des travaux.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la Convention de gestion n° 04/1237 entre la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, avec une affectation d'autorisation de programme de 25 000 000 euros, incluant un coût prévisionnel de travaux de 22 700 000 euros

À la suite des études de maîtrise d'œuvre en phase conception, le coût des travaux a été réévalué à 27 000 000 euros en tenant compte d'une réactualisation prévisionnelle des prix. Cette augmentation de coût est en grande partie justifiée par l'augmentation des prix des matières premières nécessaires à la réalisation du génie civil des ouvrages, et, dans une moindre mesure, à diverses adaptations du projet aux contraintes environnementales du site.

Compte tenu de l'augmentation du montant prévisionnel des travaux, le montant global de l'opération intégrant l'ensemble des prestations annexes, est aujourd'hui estimé à 29 300 000 euros.

Il convient donc de porter le montant de l'autorisation de programme affecté à l'opération à 29 300 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code des Marchés Publics,
- L'arrêté Préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole,
- La délibération DPEA 1/340/B du 25 juin 2004 relative à la convention de gestion n° 04/1237 pour la gestion du service des eaux pluviales,
- La délibération n° 06/1116/EHCV du 13 novembre 2006 portant approbation de l'avenant n° 2 à la convention n° 04/1237 relative au rattachement de l'opération de recalibrage des Aygaldes,
- La délibération DPEA 15/515/BC en date du 29 juin 2007 approuvant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du recalibrage du Ruisseau des Aygaldes entre le bd de Briançon et la mer à Marseille 2^{ème} arrondissement, attribué au groupement INGÉROP/SEM,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'effectuer le recalibrage du ruisseau des Aygaldes afin de permettre l'écoulement du débit centennal du cours d'eau sans débordement sur la rue d'Anthoine ;
- Qu'il est nécessaire, à la suite des études de maîtrise d'œuvre conception et en raison principalement de l'augmentation des coûts des matières premières, d'augmenter le montant de l'autorisation de programme affectée à l'opération, pour le porter à 29 300 000 euros TTC.

**Après en avoir délibéré :
Décide**

Article 1 :

Est approuvée l'affectation de l'augmentation de l'autorisation de programme portant sur les travaux de recalibrage du ruisseau des Aygalades entre le boulevard de Briançon et la mer à Marseille 2^{ème} arrondissement. Le montant de cette autorisation de programme est ainsi porté à 29 300 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-Politique F180 – Nature 458101 - Opérations I 580403.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

Année 2009 450 000 euros

Année 2010 14 270 000 euros

Année 2011 14 300 000 euros

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à l'Eau, à l'Assainissement
et au Traitement des Déchets

Antoine ROUZAUD

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI